Les Initiatives d'Habitations Protégées à Bruxelles





Réalisé par la Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles-Capitale Rue de l'Association 15, 1000 Bruxelles / Tel : 02 289 09 60 / Fax : 02 512 38 18 http://pfcsm-opgg.be/ Cher lecteur,

C'est un immense plaisir de vous présenter la nouvelle brochure des Initiatives d'Habitations Protégées (IHP). Les IHP ont beaucoup évolué au fil des années et se sont fortement différenciées et spécialisées. Elles sont un partenaire incontournable dans les soins de santé mentale actuels et à venir, qui privilégie une approche intégrée et de proximité.

Nous vous rappelons que pour toutes difficultés ou questions survenant pendant un séjour dans une IHP, vous pourrez, outre l'interpellation des responsables locaux, faire appel au service de médiation de la Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région Bruxelles-Capitale. A la page suivante vous trouverez les informations utiles pour contacter les médiatrices.

Nous vous souhaitons bonne lecture et nous espérons que cette brochure vous aidera et vous guidera dans l'offre d'IHP de la Région de Bruxelles-Capitale.

Marc Devos et Stefan Van Muylem

Vice-Président et Président de la Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles-Capitale

Informations concernant les médiatrices de la Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région Bruxelles-Capitale dans les IHP

Tout patient qui reçoit des soins de santé dispensés par un praticien professionnel dispose de droits, tels qu'énoncés par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.

Le patient a le droit de consulter le service de médiation compétent afin d'y formuler ses questions, remarques ou plaintes à propos de l'exercice de ses droits.

Il existe trois modalités:

- 1) Les médiateurs internes présents dans les hôpitaux généraux
- 2) Les médiateurs locaux de la Plate-forme si il y a une convention signée avec les IHP
- 3) Sinon, il y a le service de médiation fédéral

Les médiatrices responsables pour la médiation des plaintes organisée par le service médiation de la Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles-Capitale sont Nada Pennewaert, Hajar Laghmiche et Niki Vervaeke.

Elles peuvent soit être contactées par téléphone via les numéros gratuits 0800 99 062 (FR); 0800 99 091 (FR) et 0800 32 036 (NL) ou via e-mail : plainte@mediatio.be ou klacht@mediatio.be.

Introduction

Les initiatives d'habitations protégées ont été créées dans les années 80 à partir d'institutions comme les hôpitaux psychiatriques et les services de santé mentale. Petit à petit, elles ont émergé et proposé à la fois une alternative et un complément à l'hôpital psychiatrique.

En 1990, les autorités belges créaient le cadre légal relatif à l'organisation des habitations protégées et les projets pionniers de l'époque pouvaient officiellement développer leur fonctionnement.

Il faut entendre par initiative d'habitation protégée « l'hébergement et l'accompagnement des personnes qui ne nécessitent pas un traitement continu en hôpital et qui, pour des raisons psychiatriques, doivent être aidées dans leur milieu de vie et de logement pour l'acquisition d'aptitudes sociales et pour lesquelles des activités de jour adaptées doivent être organisées. » (AR 10 juillet 1990).

Les initiatives d'habitations protégées offrent un séjour, aussi long que nécessaire, aux adultes vulnérables sur le plan psychologique qui éprouvent des difficultés à vivre de manière entièrement autonome.

Depuis 1990, ces initiatives ont connu une évolution importante. L'offre en soins a été adaptée pour mieux correspondre aux divers besoins des clients dans la pratique quotidienne. C'est ainsi que les occupants séjournaient initialement dans des maisons communautaires de minimum trois à maximum dix occupants. Depuis 2000, ils peuvent également séjourner dans un appartement individuel. Certaines initiatives se sont orientées dans l'accueil de groupes cibles spécifiques tels que : les mères avec enfants, les couples, des personnes avec des troubles psychotiques, les toxicomanes, les internés, les jeunes adultes...

Outre la mise à disposition d'un logement, un accompagnement et une aide à la réinsertion sociale sont proposés aux résidents.

Cet accompagnement est effectué par une équipe multidisciplinaire en collaboration avec le psychiatre et le médecin traitant et peut couvrir de nombreux domaines différents tels que : l'administration sociale, l'aide aux activités de la vie quotidienne, l'accompagnement budgétaire, l'aide à la recherche d'une activité de jour appropriée, etc.

Un quart de siècle après leur création, nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir vous proposer une brochure répertoriant l'ensemble des habitations protégées francophones, néerlandophones et bicommunautaires de Bruxelles, et précisant leur groupe cible et leurs spécificités de fonctionnement.

Cette brochure a pu être réalisée en partenariat avec les initiatives d'habitation protégée représentées au sein de la Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles-Capitale. Nous les en remercions.

N'hésitez pas à contacter l'initiative qui correspond à vos attentes et son équipe vous aidera dans votre recherche.

Carte des Initiatives d'Habitation Protégées à Bruxelles



Les Initiatives d'Habitation Protégées bicommunautaires à Bruxelles

1.	ARCHIPEL ASBL	1
2.	C.A.S.M.M.U. ASBL	3
3.	DE LARIKS HABITATION PROTEGEE ASBL	7
4.	ENTRE AUTRES ASBL	9
5.	HABITATIONS PROTÉGÉES BRUXELLOISES ASBL	12
6.	HUIZE JAN DE WACHTER ASBL	14
7.	IHP EPSYLON	17
8.	INITIATIVE ANTONIN ARTAUD ASBL	21
9.	LES TROIS POMMIERS ASBL	24
10.	MANDRAGORA ASBL	26
11.	MESSIDOR ASBL	29
12.	NAUSICAA ASBL	32
13.	PRIMAVERA VZW BESCHUT WONEN	35
14.	VZW BESCHUT WONEN THUIS	38
	s Initiatives d'Habitation Protégées unicommunautaires francophones Bruxelles	
15.	PRELUDE ASBL	41
	s Initiatives d'Habitation Protégées unicommunautaires néerlandophones Bruxelles	
16.	DE RASTER VZW	43
17.	FESTINA LENTE VZW	45
12	NIFUWF THUIS	.47

1. ARCHIPFI ASBI

Siège social : Rue Henri Chomé 72 1030 Bruxelles

Tél.:02/726.76.32 Fax: 02/703.10.67 archipelhp@yahoo.fr Médecin-Directeur: Dr. Charles BURQUEL
Coordinatrice: EL KAMEL Wendy
Equipe: Chaumeil Audrey
Oldenhove Julien

Oldenhove Julien Nemeghaire Nancy

Archipel est une Initiative d'Habitation Protégée créée en 1996 au départ d'une convention de l'Intersecteur de Bruxelles Sud-Est (Cinq Services de Santé Mentale "Le Grès", "Le Méridien", "Le Chien Vert", "La Gerbe", "Le WOPS" et le service de psychopathologie des Cliniques St. Luc). Archipel est une alternative à l'hospitalisation psychiatrique, agréée par la COCOM.

Nombre de places

12

Population cible

Toute personne nécessitant une alternative à l'hospitalisation, toute personne qui ne nécessite pas d'hospitalisation, mais qui doit être aidée face à ses difficultés psychologiques, psychiatriques et sociales.

Missions

L'hébergement et l'accompagnement psychosocial des personnes qui ne nécessitent pas un traitement continu en hôpital et qui doivent être aidées dans leur milieu de vie pour surmonter leurs difficultés psychologiques et sociales.

Hébergement

Chambres individuelles meublées (avec kitchenette et toilette), salle de douche commune ou individuelle, salle communautaire.

Durée du séjour

Convention de séjour de six mois, renouvelable. Période d'essai de trois mois.

Conditions d'admission

- être en ordre de mutuelle
- capacité de prendre en charge un minimum des aspects pratiques de la vie quotidienne (ménage, courses, lessive, nettoyage, déplacements, etc.)
- ressources suffisantes pour la participation aux frais de séjour et pour le dépôt d'une caution de 2 mois ou un réquisitoire d'un CPAS
- adhésion à la convention de séjour et au règlement d'ordre intérieur
- disposer d'un suivi médical et psychiatrique.

Procédure d'admission

Le candidat rencontre deux membres de l'équipe et la personne qui assure la coordination du service. Au terme de cette première étape, si la candidature est retenue, un entretien a lieu avec le médecin-directeur responsable du service.

Personnes de contact pour les candidatures : Wendy El Kamel.

Encadrement

Accompagnement psychosocial personnalisé.

Les résidents ont accès aux activités développées par le SSM "La Gerbe" : L'Heure Atelier (atelier créatif pour adultes) & Café-Papote (espace informel de discussion et activités culturelles), Boutique Sociale, etc.

Coût

La participation aux frais de séjour (incluant électricité, gaz, eau, etc.): de 315 à 550 € par mois.

Permanence

En dehors des heures de présence des professionnels dans la maison, les résidents bénéficient également d'une permanence au SSM "La Gerbe" du lundi au vendredi de 9h à 17h, ainsi que d'une permanence d'urgence GSM 24h/24.

Collaborations

Les collaborations ne sont pas restrictives, ne peuvent être exclusives. Les collaborations soutiennent l'accès aux lieux de soins, d'aide sociale et de développement personnel, investis par le patient et propose au patient des dispositifs estimés adéquats à ses particularités. Ainsi se créent des collaborations avec le réseau bruxellois de santé mentale, les services d'aide sociale et leur environnement socioculturel.

2. C.A.S.M.M.U. ASBI

"CENTRE D'AIDE POUR LA SANTE MENTALE EN MILIEU URBAIN".

Siège social : Avenue Maréchal Foch, 11 – 1030 Bruxelles.

Adresse mail: info@casmmu.be

C.A.S.M.M.U. est une association du Centre de Santé Mentale ANAIS et du Centre Hospitalier Jean TITECA.

Direction: Mme Florence Crochelet

2 SITES ADULTES:

Site Lambiotte: Site Foch:

Rue Auguste Lambiotte, 133 Avenue Maréchal Foch, 6

1030 Schaerbeek1030 SchaerbeekTél.: 02/742.03.50Tel: 02/216.35.48Fax: 02/742.03.49Fax: 02/241.25.07

E-Mail: <u>info.t@casmmu.be</u> E-Mail: <u>info.a@casmmu.be</u>

Coordinateur: Coordinatrice: LAMBION Georges LEGRAIN Agnes

georges.lambion@casmmu.be agnes.legrain@casmmu.be

Groupe cible

- Accueil d'adultes présentant des difficultés psychologiques et ayant des problèmes d'adaptation psychosociale.
- Une partie des places de l'IHP est consacrée à l'accueil de personnes sous statut d'internement.

Capacité d'accueil

90 places pour adultes réparties sur les 2 sites.

Procédure d'admission

Après contact téléphonique avec un des membres de l'équipe, 3 entretiens sont organisés avec les différents membres du personnel et avec le médecin responsable, sous réserve que le candidat conjugue un état de santé permettant une entrée en habitation protégée et les moyens matériels nécessaires à une vie autonome.

Localisation des habitations

Site Lambiotte: Les différentes maisons ou appartements sont situés à Schaerbeek (entre les places Dailly et Meiser), à proximité des bureaux de l'équipe: appartements pour 1 ou 2 personnes et maisons communautaires pour 4 à 8 personnes. Les couples peuvent être admis.

Site Foch: Les maisons sont situées à Schaerbeek aux abords de l'hôtel communal, à proximité des bureaux de l'équipe. Les logements sont composés de studios individuels et de chambres individuelles avec espaces communs (cuisine, salles de bains, W.C.), à partager avec d'autres résidents.

Accompagnement

Une équipe multidisciplinaire assure l'accompagnement individuel et personnalisé des résidents.

Le cas échéant, les familles et autres thérapeutes extérieurs sont également invités.

Présence de l'équipe

- L'équipe est présente du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30
- Chaque jour de semaine, une permanence est organisée dans les bureaux
- En dehors de ces heures, un service de garde est organisé 24h/24 (urgences uniquement)

Conditions d'admission

- Être en ordre de mutualité
- Signer la convention de séjour et le règlement d'ordre intérieur
- Pouvoir payer ses frais de séjour (400 à 600 €/mois) et assurer ses dépenses quotidiennes

1 SITE ADOLESCENTS:

nicolas.mortier@casmmu.be

Rue Paul Devigne, 108 *Coordinateur:* MORTIER Nicolas

1030 Schaerbeek Tél.: 02/732.12.05 Fax: 02/732.12.05

Groupe cible

E-Mail: info.ados@casmmu.be

Accueil d'adolescents et de jeunes adultes, entre 16 et 22 ans, présentant des difficultés psychiatriques et/ou psychologiques sévères et désireux d'entamer un processus d'autonomisation.

Capacité d'accueil

8 places pour adolescents réparties dans 2 maisons.

Procédure d'admission

Après contact téléphonique, 3 entretiens sont organisés avec les différents membres du personnel (éducateur, assistant social, médecin). La candidature est examinée en réunion pluridisciplinaire. Le coordinateur formalise l'avis de l'équipe pour en rendre compte au candidat (et représentants légaux) et au tiers demandeur.

Localisation des habitations

Les maisons sont situées à Schaerbeek (entre les places Dailly et Meiser), à proximité des bureaux de l'équipe.

Les résidents sont accueillis dans des habitations de type communautaires composées d'un espace privatif et d'espaces communs partagés.

Accompagnement

Une équipe multidisciplinaire assure l'accompagnement individuel des résidents dans un processus le plus personnalisé possible. L'équipe propose divers apprentissages à la gestion du quotidien (gestion budgétaire, tâches ménagères, cuisine, gestion de la médication, démarches sociales,...).

Le cas échéant, les familles et autres thérapeutes extérieurs sont également invités.

Présence de l'équipe

- L'équipe est présente en semaine de 8h30 à 19h
- Chaque jour, une permanence est organisée dans les bureaux

• En dehors de ces heures, un service de garde est organisé 24h/24 (urgences uniquement)

Conditions d'admission

- Etre en ordre de mutualité
- Signer la convention de séjour et le règlement d'ordre intérieur
- Afin d'être admis, le résident doit être en mesure de payer ses frais de séjour (+/- 420 €/mois) ainsi que ses frais de gestion quotidienne. Pour ce faire, le jeune doit disposer de moyens financiers suffisants (ordonnance de placement avec frais, CPAS, revenus propres,...)
- Le mineur d'âge peut faire l'objet d'une mesure imposée par le tribunal de la jeunesse sur base de l'article 36,4° (8 avril '65) ou d'un mandat se référant à l'art. 8 ou 9 de l'ordonnance relative à l'aide à la jeunesse (29/04/04)

3. HABITATION PROTEGEE DE LARIKS ASBI

Rue Jean Robie 29 1060 Saint-Gilles Tél.: 02/534.83.41

anja.rooselaer@delariks.be

Intermédiaires:

DEKEMPENEER Lieve, responsable ROOSELAER Anja, coordinatrice

Qui peut être accueilli à De Lariks?

De Lariks a pour objectif d'accueillir des personnes ayant des problèmes psychiques, qui ne leur permettent pas (encore) ou plus de vivre seules et qui ont besoin d'un accompagnement supplémentaire sans qu'une prise en charge dans un cadre psychiatrique soit nécessaire.

Le séjour peut avoir un caractère temporaire ou permanent. Les personnes doivent être capables de vivre d'une façon autonome avec seulement quelques heures d'accompagnement par semaine. Vu le style de la maison, les personnes doivent être suffisamment autonomes pour monter l'escalier.

Procédure d'admission

Après avoir pris un rendez-vous par téléphone, le candidat aura un premier entretien avec la coordinatrice. Sur base de cet entretien et d'un rapport psychiatrique, l'équipe décidera si un deuxième entretien avec les accompagnateurs et le psychiatre de l'association aura lieu, ou si la candidature est refusée. Pendant le deuxième entretien, une visite de la maison est possible. La décision définitive concernant l'hébergement à De Lariks est prise par l'équipe à sa réunion suivante. Une date d'entrée est alors fixée avec le candidat.

L'accompagnement

Le maintien ou l'amélioration de l'autonomie est visé en offrant un soutien approprié dans les différents domaines de la vie. L'accompagnement peut prendre alors plusieurs formes :

Un soutien psychique

L'équipe offre un accompagnement professionnel et de qualité. Si nécessaire, des services externes, comme un Centre de Santé Mentale, un psychologue ou un psychiatre peuvent être contactés.

En cas d'urgence, les résidents peuvent contacter un membre de l'équipe 24h sur 24.

Un soutien social

Le résident peut être soutenu dans tous ses contacts avec sa famille, ses amis ou toute autre personne. Une attention particulière est apportée au réseau social des clients. De ce cadre, De Lariks considère l'occupation de jour comme une condition sine qua non. Ces activités de jour relèvent d'un travail rémunéré ou bénévole, comme la participation à des ateliers créatifs, à des tâches ménagères, ou suivre une formation, etc.

Un suivi administratif

Si nécessaire, des démarches administratives peuvent être offertes.

Un suivi budgétaire

Le client est aidé à gérer son propre budget.

Un soutien ménager

Le résident est censé avoir une certaine autonomie « ménagère » avec néanmoins, si cela s'avère nécessaire, une assistance limitée.

Les différents types d'habitation

Habitation communautaire

De Lariks dispose de deux maisons communautaires. A Saint-Gilles, il y a deux maisons pour 6 et 7 personnes. Chaque résident occupe une chambre meublée. D'autres pièces, comme la salle de séjour, la cuisine et la salle de bain, sont en commun.

Habitation individuelle

17 personnes peuvent être accompagnées par le personnel, et ce, chez elles. Celles-ci habitent seules à Saint-Gilles ou dans une des communes avoisinantes. Un accompagnateur leur rend visite une fois par semaine.

Les frais

Le personnel accompagnant est financé par l'assurance maladie des résidents. Les résidents ne paient aucune contribution aux frais liés à l'accompagnement. Les frais de logement, chauffage, nourriture, vêtements, loisirs, etc... sont à charge des résidents.

L'ASBL Habitations Protégées De Lariks est en liaison fonctionnelle avec le « Centrum Geestelijke Gezondheidszorg Brussel » et Les Cliniques de l'Europe, Site Saint-Michel.

4. FNTRF AUTRFS ASBI

Rue Bonaventure 28 Directrice: Nathalie DELHAYE

1090 Bruxelles
Tél.: 02/478.93.62

Coordinateur: François KINKIN

Fax: 02/479.63.75 http://entreautres.be/

<u>info@entreautres.be</u> (candidatures résidents et stagiaires, infos IHP). nathalie.delhaye@entreautres.be (direction).

Equipe

6 personnes forment une équipe pluridisciplinaire $+ 2h^{1/2}$ /semaine présence d'un psychiatre pour la réunion d'équipe.

Places

38 places réparties en 8 maisons et 7 studios individuels.

Population cible

Entre Autres accueille des adultes présentant des difficultés psychologiques ou psychiatriques, qui désirent s'engager dans un projet d'autonomisation progressive dans un cadre de vie semi-communautaire ou individuel.

Conditions

- Être en ordre de mutuelle
- Avoir des revenus fixes suffisants
- Pas d'accueil d'urgence

Procédure d'admission

La candidature se déroule en trois entretiens, ceci afin de bénéficier d'une meilleure dynamique et d'éviter au candidat de se trouver face aux 6 membres de l'équipe en même temps. Lors de chaque entretien, le candidat est donc vu par deux membres de l'équipe.

Lors du premier entretien, nous présentons notre institution : la situation géographique et l'aménagement des maisons, les règles de vie dans les maisons, les différents types d'accompagnement proposés, les spécificités de nos habitations protégées,...C'est l'occasion pour le candidat d'expliquer son projet et de poser les questions qu'il désire.

A la fin du premier entretien, nous demandons au candidat de nous faire parvenir, par le biais de son médecin psychiatre, un rapport médical. Lorsque nous recevons le rapport médical, nous fixons le deuxième rendez-vous.

Dans les deuxième et troisième entretiens, nous prenons le temps de préciser le projet, d'affiner la demande de séjour et d'accompagnement avec le candidat. Nous laissons également de l'espace pour ses questions.

Ensuite nous prenons en équipe la décision d'accepter ou non la candidature. En cas de refus, celui-ci est motivé et, le plus souvent possible, assorti d'une suggestion d'orientation. Lorsque le candidat est accepté, il est inscrit sur la liste d'attente.

Accompagnement

L'équipe propose un accompagnement psychosocial personnalisé à chacun des résidents des IHP Entre Autres. Cet accompagnement a pour finalité la prise en main progressive, par le résident, de la gestion de sa vie.

Chaque résident rencontre au moins une fois par semaine son référent et ce dans un cadre individuel et dans les bureaux d'Entre Autres. Au cours de cet entretien, une place importante est laissée à l'aspect relationnel. Parallèlement à celui-ci, nous abordons aussi différents sujets plus "pratiques", notamment les activités du résidant, l'hygiène de vie, le budget, les démarches administratives,...

Le travail avec le résident ne se limite pas uniquement aux entretiens individuels, mais implique souvent des contacts et collaborations avec d'autres partenaires. C'est le cas par exemple avec la famille, le psychiatre ou un service psychiatrique d'un hôpital, l'administrateur des biens, les organismes de payement (mutuelles, CPAS, ...).

Deux membres de l'équipe se rendent une fois par semaine dans chaque maison ou appartement, en début de soirée, pour une réunion communautaire. Chaque résidant est tenu d'assister à cette réunion et sera invité à s'exprimer par rapport à la vie communautaire : l'ambiance dans la maison, la répartition des tâches ménagères, les tensions entre résidents et les problèmes éventuels que rencontre la "communauté". C'est aussi le moment de renflouer la cagnotte et de décider des achats communs (produits d'entretien, papier WC, ...). Il arrive parfois que des idées germent lors de cette réunion. Des propositions d'activités communes peuvent être faites à ce moment-là, des idées de loisirs peuvent être données par d'autres résidents, etc.

Coût

492 € par mois en logement communautaire, 504 € en logement duo et 582 € par mois en logement individuel, charges comprises (octobre 2017).

Permanence

- Lundi au vendredi de 9 h à 18 h
- Garde appelable en dehors des heures de permanence

Les résidents disposent d'un numéro de téléphone à former en cas d'urgence. Chaque membre de l'équipe est de garde à tour de rôle. S'il y a un appel, le travailleur recontactera le résident dans le quart d'heure.

Collaboration

Entre Autres travaille avec de nombreux services (culturels, sociaux, institutions, SSM, CPAS, Pfcsm, FIHP, Bru4Home, commune de Jette, ...) et en partenariat avec le réseau du résident.

Entre Autres fait partie du réseau Norwest (membre du CA et participation active au « Club Norwest »).

Club

Entre Autres offre un lieu d'accueil ouvert chaque jour de la semaine (lundi-vendredi). Il y est proposé différentes activités sans obligation (atelier soupe-pâtisserie-cinéclub-accès internet-bibliothèque-ludothèque-karaoké,...). Les participants proposent de nouvelles idées, mais ils peuvent aussi simplement passer boire un café, se poser, rencontrer d'autres personnes,...

HABITATIONS PROTEGEES BRUXELLOISES ASBL

Bureau: Direction: DAMON Frédérique

Plattesteen 2 1000 Bruxelles Tél.: 02/223.09.00 Fax: 02/223.37.01

ihp.bruxelloises@skynet.be

Logements

17 logements individuels: chambres meublées, flats, appartements une ou deux chambres.

Equipe

6,6 ETP/8 travailleurs: 6 intervenants psychosociaux (A.S., ass.psy., éduc. spéc., ergo, infirmière en santé communautaire), 1 administratif et 1 ouvrier de maintenance, présence ponctuelle d'un psychiatre.

But

L'ASBL Habitations Protégées Bruxelloises assure l'hébergement et l'accompagnement de personnes dont les difficultés psychosociales réclament, plutôt qu'un traitement continu en hôpital, un soutien rapproché dans leur milieu de vie.

Population cible

Les HPB accueillent des adultes présentant tous types de difficultés psychosociales et/ou psychiatriques.

Suivant les cas et dans la mesure des possibilités, les enfants de ces personnes sont également accueillis et un suivi du lien parent-enfant est assuré.

Procédure d'admission

Le candidat rencontre tous les intervenants en 3 ou 4 entretiens, à la suite desquels l'équipe se réunit et accepte ou non la candidature. Le processus dure +/- un mois.

Le temps d'attente pour l'obtention d'un logement est très variable.

Les appartements à une ou deux chambres sont attribués prioritairement aux parents vivant avec leur(s) enfant(s) ou le(s) recevant régulièrement.

Accompagnement

L'accompagnement au quotidien, qui ne suit pas un courant de pensée psychiatrique prédéfini, se fonde sur une relation de confiance, adaptable aux exigences du moment.

- Double référence : 2 entretiens hebdomadaires, au domicile du résidant, constituent la base du travail individuel. Chaque semaine, un entretien père/mère enfant vient s'y ajouter
- Travail en partenariat avec le réseau familial et médico-psy du résident
- Le bureau a, pendant les heures de travail, une fonction d'accueil semi-permanent
- Le cas échéant, une guidance budgétaire et un suivi de la médication peuvent être assurés au bureau
- Une permanence est assurée les lundis matin et jeudis après-midi
- Une garde GSM est assurée 24h/24
- Des sorties et activités ponctuelles sont organisées par l'institution

Conditions

- Convention de séjour de six mois, renouvelable sans limitation
- Indemnité de séjour mensuelle : de 400 € à 600 €
- Une garantie équivalant à 1 mois de séjour est demandée à l'admission
- Age requis : de 18 à 55 ans au moment de la prise en charge
- Le résident doit être en ordre de mutuelle et disposer de revenus suffisants
- Pas d'hébergement d'urgence

6. HUIZE JAN DE WACHTER ASBI

Rue Rempart des Moines 78 1000 Bruxelles

Tél.: 02/ 880 06 10 Fax: 02/ 880 06 11 www.hjdw.be info@hjdw.be

Présentation de l'initiative

Huize Jan De Wachter est une initiative d'habitation protégée bicommunautaire, créée en 1993. Il s'agit d'un accord de coopération entre d'une part la Clinique St. Jean et de l'autre part le CGG Brussel. Nous avons 16 places agréées. Nous avons deux maisons, l'une située à 643 Avenue de Smet de Naeyer à 1020 Laken et l'autre située à 470 Avenue de Smet de Naeyer à 1090 Jette. À Laken, il y a de la place pour 6 personnes, à Jette il y a de la place pour 4 personnes et un couple. Les trois autres places sont réservées pour de l'habitation protégée individuelle. Les candidats pour les places individuelles doivent avoir leur propre appartement, nous ne possédons pas d'appartements individuels nous-mêmes.

L'objectif

L'objectif des « habitations protégées » consiste à proposer une forme de logement adaptée aux personnes qui, suite à des problèmes psychiatriques et psychosociaux, ne sont plus aptes à vivre de façon tout à fait indépendante. A l'aide d'un soutien spécialisé, nous essayons de fournir aux habitants les possibilités de se réintégrer et d'obtenir une participation aussi large que possible à la vie sociale communautaire.

Huize Jan De Wachter ne s'occupe pas uniquement d'une offre de logement pour les habitants, mais tente également de créer des conditions de vie satisfaisantes. On s'inspire sur le cadre réflexion « réhabilitation ». La réhabilitation ne se concentre pas en premier lieu sur la guérison de psychopathologies, mais sur une amélioration du fonctionnement de l'individu dans un environnement concret.

La réhabilitation comporte trois éléments:

- la recherche de solutions pratiques aux problèmes quotidiens
- la création de nouveaux réseaux auprès des personnes en isolement social
- une approche intégrale qui s'étend sur différents domaines de la vie

Groupe cible

Notre groupe cible est assez varié et est composé de personnes présentant plutôt une problématique psychiatrique chronique, des personnes qui après une prise en charge dans

un hôpital psychiatrique, SPHG ou MSP nécessitent encore un soutien, des personnes qui n'arrivent pas/plus à vivre entièrement de façon indépendante et optent pour une structure de logement plus structurée.

La petite envergure de notre projet est un des nombreux charmes de notre initiative. Nous avons une agréation pour 8 places, réparties sur un nombre de places dans une maison communautaire et un nombre de places pour des habitations protégées individuelles. Ce nombre limité crée une ambiance familiale et permet aux habitants de former un groupe solide.

Fonctionnement

- réunion hebdomadaire des habitants, suivie d'une activité culinaire
- entretiens individuels
- activités
- accessibilité 24h/24 par GSM
- réunion d'équipe

Huize Jan De Wachter comporte une équipe d'accompagnement multidisciplinaire. Le psychiatre, l'infirmier psychiatrique et l'assistant social essayent de proposer des soins sur mesure aux habitants. De plus, nous avons depuis 2007 une personne au sein de notre équipe qui s'occupe de l'accompagnement des activités. Elle travaille avec les habitants individuellement et en groupe.

Afin de réintégrer l'habitant dans la vie sociale communautaire et de proposer des soins sur mesure et de la continuité, nous essayons d'étendre le réseau autour de l'habitant, créant un filet de sécurité sociale. En pratique, il peut s'agir par exemple du contact avec la famille et/ou les amis, le CPAS pour la guidance budgétaire, le SSM pour la thérapie, les centres d'activités de jour, le travail (bénévole), les médecins généralistes et les psychiatres, etc.

Une concertation est régulièrement organisée entre tous les prestataires de soins autour de l'habitant en présence de l'habitant en question. L'objectif de la concertation systématique est en premier lieu de faire connaissance entre les prestataires de soins, et deuxièmement de se fixer des accords clairs pour qu'il n'y ait pas de chevauchement dans l'offre de prestations de soins et qu'il y ait de la clarté autour du plan d'accompagnement.

Procédure de prise en charge

Les candidats habitants peuvent s'annoncer par téléphone, soit personnellement, soit après avoir été aiguillés par un psychiatre traitant, le service social d'un hôpital,...

Un rendez-vous est fixé pour un entretien préalable avec un des accompagnateurs. L'objectif de cet entretien préalable est de se former une opinion sur les antécédents, la situation actuelle et la problématique du candidat habitant afin de pouvoir cerner son

fonctionnement. La motivation du candidat habitant est également analysée en détail.

Après, il y a un deuxième entretien avec le psychiatre, où l'on accorde une attention particulière à la problématique médico-psychiatrique. On demande un rapport médical d'hospitalisations précédentes ou de traitements ambulants.

Si des doutes subsisteraient sur le candidat, un troisième entretien peut être organisé.

Conditions de résidence :

- L'habitant doit avoir une certaine mesure d'indépendance dans sa vie quotidienne (cuisiner, faire la lessive, préparer et prendre ses médicaments).
- 2. Il doit vouloir se faire suivre par un psychiatre et, le cas échéant, par un psychothérapeute.
- 3. Chaque habitant doit chercher une occupation journalière selon ses possibilités.
- 4. Etre présent lors de la réunion d'habitants hebdomadaire et des entretiens individuels réguliers avec les accompagnateurs sont également nécessaires.
- 5. Le candidat doit être disposé à respecter le règlement d'ordre intérieur.
- 6. Un effort pour rendre la cohabitation dans la maison aussi agréable que possible est aussi requis.
- 7. En cas de dépendance d'alcool, le candidat doit être sobre pour 6 mois ; 1 an pour les autres dépendances.

Si une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas respectées ou si le candidat ne souhaite pas accepter ces conditions, le refus ainsi que les raisons du refus seront communiqués aux personnes concernées.

Si le candidat habitant accepte les conditions et si l'équipe le juge apte pour une habitation protégée, la décision positive est communiquée à la personne et/ou le référent. Dans ce cas, le candidat peut également visiter la maison et la chambre et faire connaissance avec les autres habitants.

Lorsqu'il n'y a plus de place libre, le candidat est inscrit sur une liste d'attente et il sera averti dès qu'une chambre se libère.

7. IHP FPSYLON

Les IHP Epsylon font partie du Réseau de Soins Psychiatriques Epsylon

Siège social : 49 av. Jacques Pastur 1180 Uccle

Projet Beeckman

Tel: 02/431.77.75

Mail: Info.ihp@epsylon.be

Equipe

Equipe d'accompagnement : Gaëlle THORROUT, coordinatrice et assistante sociale

Katia MICHEL, psychologue

Boris CHEVRIER, infirmier psychiatrique Eileen DEKONINCK, assistante sociale

Responsable médical : Docteur Philippe VERDOOT

Groupe cible

Personne adulte souffrant de difficultés sur le plan psychologique ou personnel à un certain moment de leur vie et qui souhaitent développer à leur rythme leurs ressources vers une autonomie suffisante pour mener à bien leur projet de façon indépendante.

Logement

Deux maisons de 6 personnes situées près de la maison communale d'Uccle. Elles permettent à chaque résident de bénéficier d'une chambre meublée et d'une salle de bain individuelle ainsi que d'espaces de vie à partager. Les deux maisons situées l'une à côté de l'autre, disposent d'un jardin commun.

Procédure d'admission

- Séance d'information hebdomadaire (explication du projet et remise d'un formulaire de candidature)
- 1^{er} entretien de candidature avec deux membres de l'équipe d'accompagnement (fixé après réception du formulaire de candidature <u>et</u> du rapport médical)

- Après discussion en équipe, arrêt de la candidature ou 2^{ème} entretien avec le psychiatre et un membre de l'équipe d'accompagnement
- Discussion de la candidature en équipe
- Après discussion en équipe, arrêt de la candidature ou liste d'attente
- Si longue attente, 3^{ème} entretien pour réévaluation avant l'entrée

Accompagnement

- Entretien de référence hebdomadaire obligatoire, entretien de bilan (tous les 6 mois) et entretiens ponctuels (famille, triangulation avec le réseau, de crise, de sortie)
- Soutien Psycho- social
- Accompagnement dans les démarches extérieures : administratives, de réseau,...
- Activités de groupe (sortie mensuelle, groupe cuisine, ciné club, séance collective de nettoyage et d'entretien,...)
- Réunion communautaire hebdomadaire obligatoire
- Permanence maison 4X/semaine
- Permanence téléphonique 24/7

Critères d'admission

- Être majeur
- Être en ordre de mutuelle
- Avoir des revenus suffisants
- Souffrance d'origine psycho-sociale
- Avoir un projet personnel de (ré)insertion psycho-social (formations, études, centre de jour, volontariat, ...)
- Capacité à partager des espaces communs permettant de prendre en charge les aspects pratiques de la vie quotidienne (ménage, course, lessive, nettoyage, déplacements,...)
- Adhésion à la convention de séjour et au règlement d'ordre intérieur
- Être suivi par un psychiatre

Contrat/ Cadre thérapeutique

- Présence obligatoire à la réunion communautaire et à l'entretien hebdomadaire
- Respect de la vie communautaire (tâches ménagères, respect des limites des autres, limitations des visites, ...)
- Interdiction de consommer de l'alcool (ou autres psychotropes) dans les maisons

Projet Kot +

Projet de Kots accompagnés développé sur le modèle des Initiatives d'Habitations Protégées.

Tel: 02/431.77.75

Mail: kotplus@epsylon.be

Site web: www.kotplus.brussels

Equipe

Equipe d'accompagnement : Gaëlle THORROUT, coordinatrice et assistante sociale

Katia MICHEL, psychologue

Boris CHEVRIER, infirmier psychiatrique Eileen DEKONINCK, assistante sociale

Responsable médical : Docteur Philippe VERDOOT

Groupe cible

Jeunes adultes (plus de 18 ans) inscrits dans une démarche de (future) formation au sens large et en prise avec des difficultés personnelles, psychologiques ou une vulnérabilité rendant leur parcours plus compliqué.

Logement

Nous ne disposons pas de logements mais nous sommes habilités à agréer sur Bruxelles, le kot (studio, kot communautaire, internat, chambre chez l'habitant,...) de l'étudiant ou futur étudiant qui souhaiterait bénéficier de notre accompagnement. De plus, à la suite du dépôt de la candidature, un accompagnement à la recherche d'un logement peut être proposé.

Procédure d'admission

- Séance d'information hebdomadaire (explication du projet et remise d'un formulaire de candidature)
- 1^{er} entretien de candidature avec deux membres de l'équipe d'accompagnement (fixé après réception du formulaire de candidature)
- Après discussion en équipe, arrêt de la candidature ou 2^{ème} entretien avec le psychiatre et un membre de l'équipe d'accompagnement
- Après discussion en équipe, arrêt de la candidature, accompagnement quant à la recherche de logement si le jeune n'en a pas ou début de l'accompagnement Kot+ si le jeune a déjà un logement.

Accompagnement

- Entretien de référence hebdomadaire obligatoire, entretien de bilan (tous les 6 mois) et entretiens ponctuels (famille, triangulation avec le réseau, de crise, de sortie)
- Soutien psycho-social et pédagogique
- Accompagnement dans les démarches extérieures : administratives, de réseau,...
- Permanence téléphonique 24/7
- Activités de groupe
- Permanence hebdomadaire ouverte à tous avec deux membres de l'équipe
- Soutien collectif lors des périodes de blocus

Critères d'admission

- Etre majeur
- Etre en ordre de mutuelle
- Souffrance d'origine psycho-sociale
- Avoir un (futur) projet personnel d'étude ou de formation
- Adhésion à la convention d'accompagnement et à la charte
- Avoir un logement ou être en recherche d'un logement sur Bruxelles

Contrat/Cadre thérapeutique

• Présence obligatoire à l'entretien hebdomadaire

8. INITIATIVE ANTONIN ARTAUD ASBI

Bureau: Composition de l'équipe:

Tél.: 02/218.31.32 SAKAI Lilas, assistante en psychologie

Fax: 02/218 05 29 COPPENS Joyce, assistant social habitats18@skynet.be

Collaboratrice administrative: UFITAMAHORO Hildegarde

Personnel de maintenance: JAMLI Abdelhak

Responsable médical: Dr BOCKEN Renilde, psychiatre

L'INITIATIVE ANTONIN ARTAUD HABITATIONS PROTEGEES compte **22 appartements individuels** situés au **centre de Bruxelles**. Chaque appartement comprend une salle de séjour aménagée, une cuisine et une salle de bain. Des adaptations sont possibles lorsque les résidents disposent de leurs propres meubles. Habiter dans une grande ville est synonyme d'accents particuliers. L'intégration dans la vie sociale y est visée au maximum par :

- l'utilisation des transports en commun
- un environnement social et vaste, riche en centres d'activités sociales et culturelles
- la proximité des magasins, d'un bureau de poste, d'une boulangerie, d'une wasserette, ...

Du fait que les bureaux se trouvent à la même adresse, il y a aussi une COLLABORATION avec le CSM ANTONIN ARTAUD en ce qui concerne l'accompagnement médical et psychologique.

Le conseil d'administration de l'ASBL Initiative Antonin Artaud est composé par des membres du CSM Antonin Artaud, des hôpitaux IRIS Brugmann et Saint-Pierre et un troisième partenaire : un groupe de personnes issues du monde socioculturel, extérieur aux deux premiers partenaires.

Concept de base et méthodologie

Il n'y a **aucune durée maximum** de séjour. Nous ne voulons pas entrer dans la dynamique voulant que les patients psychiatriques chroniques soient obligés de quitter l'habitation lorsque leurs symptômes diminuent. Nous sommes convaincus que l'hébergement et l'environnement contribuent pour une part importante à la réintégration de ces clients dans la société.

Nous nous basons sur ce qu'on appelle le **modèle de réhabilitation** qui représente un pilier majeur de la **psychiatrie sociale**.

La citation suivante, en donne une très belle synthèse :

"Créer un milieu de vie, d'habitation et de soins le plus normal possible dans lequel les individus souffrant de problèmes psychiatriques sont soutenus et accompagnés de manière professionnelle dans leur développement vers un niveau de fonctionnement personnel et social optimal par rapport à leurs possibilités." (R.Stockmans)

Au moment de l'admission d'un nouveau résidant, nous établissons un **plan d'accompagnement individualisé**. Ce plan est régulièrement évalué et adapté, il est basé sur les items suivants : juridique – financier – logement - vie quotidienne - activités quotidiennes - groupe primaire – raison sociale – santé physique et psychique – utilisation des médicaments – relations entre l'accompagnateur et le résidant – implication des autres thérapeutes – donner de l'espoir.

Accords de collaboration avec les sociétés de logement social « Le Logement Bruxellois » et « Le Foyer Laekenois »

Régulièrement, nous proposons aux personnes qui séjournent dans une habitation protégée de déménager vers une habitation sociale proche de leur environnement. Cette façon de procéder nous permet de poursuivre l'accompagnement proposé par l'équipe et permet aux patients de continuer à être suivis par les mêmes accompagnateurs, la seule différence résidant dans un changement de lieu. Elle nous permet aussi d'héberger nos clients à un prix nettement inférieur, ce qui leur permet de récupérer une partie de leurs moyens financiers limités pour les consacrer à d'autres choses.

Eventuellement dans une phase ultérieure, l'accompagnement peut être arrêté sans que cela ne doive signifier un nouveau déménagement pour le client. Nous estimons que cette forme de sortie de l'habitation protégée contribue réellement une **intégration** et une **réhabilitation** respectueuse du rythme et des possibilités du client.

Ce mode de fonctionnement est possible grâce aux conventions conclues avec les société de logement social « Le Logement Bruxellois » et « Le Foyer Laekenois ». Elles nous mettent quelques **appartements à disposition**. Ces accords prévoient également que si l'accompagnement est interrompu pour une quelconque raison par le client, celui-ci peut garder son logement. La société met alors un autre logement social à la disposition de l'IHP Antonin Artaud.

Procédure de candidature

Un certain nombre de critères sont importants et pris de compte :

- la motivation d'habiter seul doit être largement présente
- un certain **niveau d'autonomie** minimum est indispensable. Tout résidant d'une habitation protégée vit dans son propre appartement et doit aussi souvent pouvoir prendre en charge les tâches ménagères quotidiennes qui s'y rapportent
- la problématique psychiatrique doit être stabilisée, c'est-à-dire qu'elle ne doit plus requérir de traitement hospitalier à temps plein;

- le candidat doit s'engager à suivre un accompagnement médical et/ou psychologique auprès d'un psychiatre de son choix
- la toxicomanie est une contre-indication

La Procédure d'admission de candidature comprend **2 entretiens**. Un entretien a lieu avec les membres de **l'équipe d'accompagnement** et un entretien a lieu avec **le psychiatre responsable**. Pour s'assurer des meilleures chances de réussite possibles, l'évaluation approfondie des besoins et des possibilités et des attentes du candidat résidant est importante. Une décision est ensuite prise en concertation entre l'équipe et le psychiatre.

Prix

Le prix est défini en fonction du loyer de base de l'appartement. L'indemnité de séjour hors charges (électricité, gaz, eau et assurance incendie) se situe entre +/- 400 € et 450 €. Les charges vont de +/- 60 € à 85 €.

Permanence

3 blocs de permanence de 3 heures sont prévus par semaine :

lundi: 9-12hmercredi: 13-16hvendredi: 13-16h

En cas de **crise ou d'urgence** en dehors des heures de bureau, un membre de l'équipe est joignable en permanence par GSM.

9. LES TROIS POMMIERS ASBI

Bureau:

Avenue des Casernes 41

1040 Bruxelles

Tél.: 02/640.00.35

Fax: 02/649.42.60

Logements:

- Avenue des Casernes, 41 à Etterbeek
- Chaussée de Louvain, 437 à Schaerbeek
- Rue des Cultivateurs, 38 à Etterbeek
- Avenue Eudore Pirmez, 47 à Etterbeek

"Les Trois Pommiers" est une Initiative d'Habitations Protégées reconnue par la COCOM depuis 2015. L'IHP est composée de 15 logements intégrés dans un ensemble de 64 flats, gérés par l'ASBL avec différents agréments.

Equipe

- Un(e) assistant(e) social(e) à ½ temps
- Une infirmière spécialisée en santé mentale à temps plein
- Un(e) éducateur/rice à ½ temps
- Un médecin psychiatre

Population cible

Accueil et hébergement de personnes adultes ayant des difficultés psycho-médico-sociales ne leur permettant pas de vivre seules de façon autonome. L'encadrement spécifique à cette IHP, avec la complémentarité des autres services de l'ASBL, convient à des personnes ayant un passé psychiatrique parfois lourd et qui ont besoin d'un suivi intense.

Objectif

Favoriser au maximum l'autonomie, amener la personne à réaliser son projet de vie en vue d'une réintégration, la plus totale possible, dans la société.

Concept de base

"Les Trois Pommiers" intègre un concept intergénérationnel, à savoir l'accueil de personnes âgées, de mamans en difficultés avec leur enfant et de personnes convalescentes, légèrement handicapées ou en difficultés psychiatriques. Cet hébergement en flat individuel, avec des espaces communautaires et des activités communes, permet de favoriser les contacts sociaux tout en respectant l'intimité de chacun.

Procédure d'admission

Au vu du nombre de places limitées, les conditions d'accueil sont régies par les départs éventuels des résidents de l'IHP.

Un entretien de candidature avec un membre de l'équipe, ainsi qu'un rapport psychiatrique du médecin qui suit le patient candidat, seront demandés en cas de place disponible.

Accompagnement

Le travail d'encadrement se base sur 2 piliers importants de la relation, le travail individuel et le travail en groupe :

- Travail individuel: les aspects administratifs, sociaux, (para)médicaux,
 psychiatriques et relationnels sont pris en compte par le personnel avec des suivis hebdomadaires, ou plus fréquents si nécessaire.
- Travail de groupe : à l'occasion de la "réunion de maison", une dynamique de groupe est mise en place pour apprendre à gérer les conflits, à partager des problématiques similaires, à planifier des activités pour la semaine,...
- Rencontre avec les intervenants extérieurs : des réunions régulières sont organisées avec la famille et les différents intervenants du patient pour rester cohérent dans la thérapie et pour évaluer les évolutions.
- Activités: de nombreuses activités sont proposées à tous les résidents (atelier dessin, bijoux, théâtre, relaxation, cuisine, expo, bibliothèque...).

La durée de séjour est en fonction de la capacité du patient à se réintégrer dans la société. La moyenne de séjour peut être de plusieurs années.

Coût

L'hébergement dans l'IHP est d'environ 350 €/mois pour le flat. Les résidents peuvent également bénéficier de la pension complète ou demi-pension.

Permanence

En plus de la permanence quotidienne du personnel spécifique à l'IHP, les patients hébergés dans l'immeuble de l'avenue des Casernes à Etterbeek peuvent également bénéficier d'une présence effective 24h/24 du personnel soignant de l'ASBL en cas de besoin.

Collaboration

En fonction du vécu des patients et des intervenants déjà en place, les collaborations sont multiples, surtout dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les institutions médicales et psychiatriques, les centres de santé mentale, les administrations communales, les mutuelles, les administrateurs des biens, le SPF Sécurité Sociale, les centres de jour, les ateliers créatifs, l'Académie des Beaux-Arts,...

10. MANDRAGORA ASBI

Rue Souveraine 73 Intermédiaire : MAES Suzy <u>suzy.maes@psc-elsene.be</u>

Tél.: 02/514.33.17 Fax: 02/502.01.05 Gsm: 0473/98.07.59

1050 Bruxelles

bw.mandragora@psc-elsene.be

www.psc-elsene.be INAMI 726-101-41

Agr. B055

L'habitation protégée MANDRAGORA est **un projet bicommunautaire de 58 places**, réparti sur :

- 1 maison communautaire offrant 9 places
- 1 maison communautaire offrant 7 places
- 1 maison communautaire (pension) offrant 4 places
- 2 maisons communautaires (pensions) offrant 6 places
- 1 maison comptant 6 studios et 1 appartement
- 19 places individuelles en habitation protégée

Toutes les maisons se trouvent à Ixelles.

Objectif

L'hébergement et l'accompagnement des personnes présentant un problème psychiatrique afin de les amener à une plus grande autonomie et leur permettre de réintégrer la société. Il doit s'agir de personnes ne nécessitant plus de traitement hospitalier à temps plein mais dont l'état psychiatrique nécessite qu'on les aide à acquérir les aptitudes sociales dont ils ont besoin dans le cadre de leur environnement de vie et d'habitation et pour lesquelles des activités quotidiennes adaptées doivent être organisées.

Conditions

- problématique psychotique
- être stabilisé depuis un certain temps déjà
- pouvoir vivre seul dans une maison ou un appartement sans surveillance et présence continue d'un accompagnement
- avoir un certain niveau d'autonomie au niveau de l'hygiène personnelle et des activités ménagères (faire les achats, préparer à manger, nettoyer,...)
- pour les maisons communautaires : aptitudes sociales minimales
- disposer d'une activité de jour
- accepter l'accompagnement

prendre ses médicaments prescrits et consulter régulièrement le médecin

Contre-indications

- graves problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme
- handicap physique et/ou mental grave
- agression

Accompagnement

Du lundi au jeudi compris, un accompagnement est prévu entre 9h00 et 21h00. Le vendredi un accompagnement est prévu entre 9h00 et 17h30.

Une permanence de nuit et de week-end est assurée par l'hôpital de nuit C.P.S. St.-Alexius Ixelles, rue de l'Arbre Bénit 102 à 1050 Ixelles (02/512 90 33).

L'accompagnement se fait au moins 1 fois par semaine sous la forme d'une visite à domicile.

Dans les maisons, cela se fait sous la forme d'une réunion de groupe au cours de laquelle on aborde aussi bien les arrangements pratiques (par exemple les tâches) que les conflits mutuels et certains aspects individuels. L'accompagnement diffère d'un résidant à l'autre en fonction des besoins et des demandes :

- soutien socio-administratif
- gestion de l'argent
- recherche, suivi d'une activité de jour
- suivi des médicaments, santé physique, problèmes psychiques,...
- soutien psychosocial
- ...

Pension

Deux maisons communautaires bénéficient d'un soutien spécifique et plus intensif.

Ces maisons fonctionnent plutôt comme des pensions.

Elles sont destinées aux patients plus chroniques, moins autonomes, par exemple dans le domaine des tâches ménagères telles que les achats, la cuisine, le nettoyage,...

Une aide-ménagère est prévue 3 demi-jours par semaine pour aider les résidents à cuisiner, à entretenir leur chambre et à nettoyer les espaces communs.

Tous les achats et la lessive sont également effectués par les résidents.

Dans ces maisons, l'accompagnement est plus important que dans les autres maisons communautaires.

Il n'y a pas de condition d'activité de jour mais les résidents sont stimulés à se rendre à l'hôpital de jour ou dans un centre d'activités.

Prix

La location d'une chambre dans une <u>maison communautaire</u> est environ 350 € par mois. Ce prix comprend le loyer, l'eau, le gaz, l'électricité, l'abonnement au téléphone, la télédistribution et l'assurance.

Le loyer d'un studio individuel varie entre 400 € et 500 € par mois.

<u>Une chambre dans une pension</u> coûte environ 500 à 600 € par mois. Ce prix comprend la location, l'eau, le gaz, l'électricité, l'abonnement au téléphone, la télédistribution, l'assurance, la nourriture et le nettoyage des vêtements.

Procédure d'admission

L'IHP accepte les résidents tant francophones que néerlandophones.

La Procédure d'admission commence par l'envoi d'un rapport médical à l'attention du Dr. Thys. Sur la base de ce rapport, le candidat est ou non invité à un entretien d'évaluation avec l'équipe de l'habitation protégée et le psychiatre.

Dans une réunion le psychiatre et l'équipe prennent une décision concernant la candidature.

En cas d'une réponse positive le candidat sera invité de nouveau pour visiter la maison, rencontrer les autres habitants et l'accompagnement.

Si toutes les chambres sont occupées le candidat peut se mettre sur la liste d'attente.

La personne à contacter est Kathy Lievens (<u>kathy.lievens@psc-elsene.be</u>).

11. MESSIDOR ASBL

Initiative d'habitation protégée Messidor

Siège social: Rue des Guildes 9-11 1000 Bruxelles

Tél.: 02/223.49.52 Fax : 02/223.49.54

Tél. Candidature: 02/233.83.06

administration@messidor-carrefour.be

Direction médicale : Dr Ann Bryssinck Direction institutionnelle : Sylvia Di Matteo

Accords de collaboration

 Hôpitaux: Unité 21 des Cliniques St Luc, Epsylon, Saint Jean, Sanatia, Clinique de l'Europe site St Michel

• SSM: Méridien, Chien Vert, Chapelle aux Champs

Autres: Wolvendael asbl, Hestia sfcs

Implantations

•	Rue du Canada 58	1190 Forest	9 places
•	Rue de Linthout 138	1040 Etterbeek	8 places
•	Rue Van Bemmel 14	1210 Saint-Josse-ten-Noode	5 places
•	Rue Forestière 13	1050 Ixelles	8 places
•	Rue des Deux Tours 61	1210 Saint-Josse-ten-Noode	9 places
•	Rue Dr Elie Lambotte 256	1030 Schaerbeek	6 places
•	Bd Général Jacques 86	1050 Ixelles	9 places
•	Rue des Guildes 9-11	1000 Bruxelles	10 places
•	Rue de l'Union 23	1210 Saint-Josse-ten-Noode	10 places
•	Rue Kennis 9	1030 Schaarbeek	6 places

Messidor compte 80 places en IHP communautaires et 7 IHP individuelles, donc 87 places agréées à partir de janvier 2018.

Dans chaque maison, les résidents disposent d'une chambre individuelle avec coin cuisine (excepté la maison du Bd Général Jacques et de la rue des Guildes). Certaines chambres sont meublées. Tous les immeubles disposent d'espaces communs : cuisine, salle-à-manger et de séjour. Les installations sanitaires sont partagées par plusieurs résidents.

Groupe cible

Messidor s'adresse aux adultes, hommes et femmes qui, en raison de problèmes psychiatriques et/ou psychologiques, éprouvent des difficultés d'intégration sociale et ont besoin d'un accompagnement personnalisé. Les séjours sont à durée indéterminée. Des bilans réguliers sont organisés durant le séjour pour évaluer sa pertinence et son adéquation.

Procédure d'admission

Les intéressés prennent contact par téléphone pour un premier rendez-vous. Au total, 3 entretiens sont prévus avec différents membres de l'équipe ainsi qu'un entretien avec le psychiatre responsable. La première rencontre a lieu en groupe. Cette Procédure d'admission peut sembler lourde mais l'expérience nous enseigne qu'une vision plus précise des attentes, des possibilités et des limites de chacun augmente les chances de réussite du séjour.

Le rapport médical n'est pas demandé d'emblée. Le point de départ est le candidat et les éléments qu'il apporte.

Permanence

Une équipe pluridisciplinaire accompagne les résidents. Dans chaque maison, des permanences de 3 à 5 heures sont organisées au moins 4 fois par semaine. Les résidents sont informés des lieux et des moments où ils peuvent joindre un membre de l'équipe d'accompagnement. Pour ce faire, un numéro de téléphone gratuit est mis à leur disposition. Le soir, la nuit ainsi que les week-ends et jours fériés, un membre de l'équipe reste accessible.

Accompagnement

Dans la mesure du possible, nous tentons de personnaliser le travail d'accompagnement. Celui-ci s'élabore à partir des besoins et de la problématique propre à chaque résident.

Le centre de gravité de l'accompagnement peut varier d'un accompagnement administratif au soutien psychosocial en passant par l'assistance aux tâches ménagères.

Un bilan sur le déroulement du séjour est organisé tous les 6 mois : on y relève les difficultés mais aussi le bien-fondé d'une éventuelle prolongation du séjour, ...

Une fois par semaine, se tient la "réunion maison". La présence de tous les résidents est obligatoire. Un entretien individuel hebdomadaire avec un membre de l'équipe est également exigé. Les résidents sont libres de faire appel à l'équipe plus souvent s'ils le désirent.

Occupation de la journée

Le fait d'avoir ou non une occupation de journée ne constitue généralement pas une condition à l'admission. Cependant, pour certains résidents l'activité de jour est exigée. Dans ces cas, les résidents sont aidés dans la recherche d'une occupation qui leur convient.

Certaines activités de jour structurées sont organisées ou soutenues par Messidor : l'atelier musique, l'atelier cuisine, le Club, les activités sportives, un partenariat soutenu avec le projet culturel Article 27. De plus, d'autres activités sont régulièrement organisées : excursions de détente ou à vocation culturelle, animations récréatives (karaoké, restaurant, etc...)

Prix

La quote-part personnelle des résidents varie entre 290 et 500 € par mois selon la situation et la taille de la chambre. Ce prix comprend la mise à disposition de la chambre, de l'infrastructure commune, l'eau, le gaz, l'électricité, l'abonnement numérique et l'assurance incendie.

12. NAUSICAA ASBI

Square des Héros 5

Bureau principal et administration:
chantal.braive@lebivouac.be

BRAIVE Chantal, coordinatrice

LEGROS Catherine, assistante coordinatrice

Accord de collaboration

Hôpital psychiatrique "Bivouac" + 1 SSM Anaïs.

L'Habitation Protégée NAUSICAA est une organisation bicommunautaire (Fr/NI) agréée pour 48 places réparties sur différentes maisons communautaires et une maison comportant 6 flats individuels.

Groupe cible

Patients psychotiques et borderline.

Notre habitation protégée s'adresse aux malades mentaux adultes, hommes et femmes, qui ont besoin d'un accompagnement dans la vie de tous les jours. Quelques résidents présentent un double diagnostic (par exemple schizophrénie + alcool). Les séjours sont limités au temps nécessaire.

Procédure d'admission

Deux rendez-vous sont nécessaires, l'un avec le médecin psychiatre, l'autre avec l'assistante sociale psychiatrique.

Localisation

<u>SQUARE DES HEROS 6 - 1180 BRUXELLES</u> <u>AVENUE BRUGMAN 414 - 1180 BRUXELLES</u>

10 places communautaires réparties en : 4 places communautaires réparties en un

duplex de 4 places avec : un séjour, 2 salles de 2 appartements de 3 places

bain, 1 cuisine et un jardin.

1 appartement de 4 places

Les 3 appartements disposent d'un séjour, d'une cuisine, ainsi que d'une salle de bain.

RUE FRANZ MERJAY 188 - 1050 BRUXELLES AVENUE DUPUICH 2 - 1180 BRUXELLES

8 places communautaires avec : 2 séjours, 1 10 places communautaires avec : 2 séjours, 1 salle à manger, 4 salles de bains, 1 cuisine.

Toutes les chambres sont équipées d'un lavabo. Jardin. Toutes les chambres sont équipées d'un lavabo. Jardin.

AVENUE MARECHAL JOFFRE 141 - 1180 BRUXELLES

9 places communautaires reparties en 2 duplex:

L'un de 5 places, l'autre de 4 places.

4 salles de bain, 3 cuisines, ainsi que 3 salles de séjour.

Toutes les chambres sont équipées d'un lavabo.

Un jardin accessible à tous les résidents.

AVENUE COGHEN 55 - 1180 BRUXELLES

7 flats individuels de 45m², dont un de 25 m² avec salle de bain et cuisine équipée.

Un living et une cuisine communautaire, ainsi qu'un jardin accessible à tous les résidents.

Permanence de l'accompagnement (voir occupation de jour)

Une fois par semaine a lieu une réunion communautaire avec les résidents et personnel thérapeutique. Une fois par mois a lieu une réunion communautaire avec les résidents, le personnel thérapeutique, le médecin et la direction.

Notre philosophie est basée sur le modèle de la réhabilitation psychosociale (modèle Libermann) et sur l'approche systémique.

L'accent est mis sur la vie communautaire et quotidienne, ainsi que sur les soins personnels.

Des entretiens individuels sont également au programme.

Occupation quotidienne

L'occupation quotidienne est obligatoire au moins à mi-temps. Plusieurs possibilités existent: centre de jour, travail dans un atelier protégé, suivre des cours, bénévolat, ou si possible, travail dans un environnement professionnel.

Une fois par semaine, nettoyage et entretien général des locaux.

Le matin de 7 à 9 heures :

accompagnement au lever, petit déjeuner, rangement de la chambre et des espaces communautaires et respect de l'heure de départ vers les activités prévues.

De 9 à 12 heures (voir accompagnement) :

Tous les jours entre 17 et 20 heures :

accompagnement dans les tâches de la vie quotidienne comme : composition du menu, établissement de la liste des courses, préparation des repas, gestion du budget et suivi de l'hygiène personnelle avant le repos nocturne.

- Les week-ends, nous assurons les permanences comme suit : samedi et dimanche de 10h à 18h.
- Une garde GSM 24h/24 est également organisée.

Loisirs

Nous accompagnons nos résidents pour les courses et chez le médecin (s'ils le souhaitent et si nécessaire).

Aspects financiers

Le loyer est fixé dans une fourchette de 250 à 525 € (selon la superficie de la chambre et de la maison).

Toutes les chambres et flats sont meublés et aménagés (rideaux, tentures, vaisselle, draps, couverture...).

Provisions

- Une femme de ménage est prévue pour le grand entretien et coûte entre 70 € et
 85 € par mois ;
- Nettoyage des vitres ;
- Entretien des jardins.

Charges

Les charges comprennent :

- Abonnement revues (programmes TV);
- Chauffage (au mazout);
- Electricité;
- Gaz;
- Eau;
- Assurances incendie et dégâts des eaux, avec abandon de recours vis-à-vis des occupants;
- Service literie;
- Télédistribution ;
- Maintenance des immeubles.

13. PRIMAVERA VZW BESCHUT WONEN

35, Rue Jacques Vandervleet 1090 Jette

Tél/Fax: 02/479.89.19 info@bwprimavera.be

Coordinatrice: Kristien DE VOS

Médecin Psychiatre: Dr. Stéphan DE SMET

Historique

Le 25 février 1994 l'asbl Beschut Wonen Primavera fut créée. Depuis le 1er janvier 2003, l'ASBL Habitations Protégées Primavera est reconnue indépendante. Il reste une collaboration entre le CGG Brussel et la Clinique Sans Souci.

L'asbl Beschut Wonen Primavera est bicommunautaire. Actuellement, elle peut accueillir et accompagner 20 personnes.

Cadre

L'IHP Primavera propose:

- Deux maisons communautaires : une à Jette et l'autre à Laeken. Dans ces maisons, chaque habitant dispose d'une chambre individuelle et le reste des pièces (cuisine, salon, salle de bain, etc.) sont à usage commun. L'entretien de cet espace commun est à leur charge et est réparti entre les habitants. Il est dès lors indispensable de pouvoir vivre en communauté.
- Cinq **appartements individuels** à Jette. Pour ces appartements, il est important que l'habitant ait un certain degré d'autonomie.
- Un accompagnement et un suivi au domicile privé est également possible.

Population

Les habitations protégées de l'asbl Beschut Wonen Primavera ont comme objectif d'héberger, d'accompagner et de soutenir des personnes dans le cadre d'une réhabilitation psychosociale. Suite à leurs problèmes psychiatriques, ces personnes ne nécessitent plus un traitement continu en hôpital mais nécessitent d'être encadrés, soutenus et accompagnés dans leur vie afin d'améliorer ou de rendre possible une réinsertion sociale.

Objectif

La fonction de l'accompagnateur est de soutenir, stimuler et orienter.

L'accompagnement se fait au cas par cas. Dès lors, l'accompagnement diffère d'un habitant à un autre.

Cet accompagnement peut consister en :

- Aide administrative et accompagnement
- Guidance budgétaire
- Respect de l'hygiène, respect des tâches domestiques, maintient et contrôle de la santé mentale et physique ; prise de médicament(s),...
- Recherche et suivi d'une activité et/ou réinsertion professionnelle ;
- Etc.

On établit un projet individuel avec chaque candidat. Le contenu de ce projet sera retranscrit dans un **contrat d'accompagnement** que les deux parties signent pour souligner leur accord.

L'objectif est de retrouver son autonomie et de s'insérer socialement. En effet, pour l'IHP Primavera, l'intégration sociale de ses résidants ainsi que la récupération de leur capacité à habiter (seul), à travailler, à gérer des relations ou contacts, à gérer leurs finances et à avoir des loisirs sont des objectifs centraux. En d'autres mots, le maintien et/ou l'augmentation de l'autonomie y est centrale. De ce fait, toute l'attention est portée sur les aptitudes pratiques, utiles et/ou nécessaires de la vie quotidienne. Ainsi, apprendre à gérer ses finances par exemple, occupe une place très importante.

Cette initiative accorde également une attention particulière à la (re)construction d'un réseau social, à être actif la journée et à la réhabilitation professionnelle.

Le plan d'accompagnement comprend en plus l'élaboration individualisée des objectifs, les arrangements pratiques concernant les visites de l'accompagnateur.

Le **contrat de séjour** contient la durée d'admission dans l'habitation protégée, le montant total des frais de séjour ; les modalités de fin de contrat et les explications précises relatives au séjour dans l'habitation protégée.

Les règles de vie à respecter en communauté au sein de l'habitation protégée sont reprises dans le règlement d'ordre intérieur.

Dans les maisons communautaires, des activités en groupe sont organisées (repas, sortie etc.) et des réunions hebdomadaires de résidants sont également prévues.

Le traitement psychothérapeutique ne fait pas directement partie des services proposés par l'équipe des Habitations Protégées Primavera. Pour cet aspect, les résidents sont orientés soit vers un Centre de Santé Mental, soit vers un psychiatre et/ou psychologue privé ou autres intervenants.

Procédure d'admission

La Procédure d'admission se déroule en **trois entretiens** : les deux premiers entre les candidats et deux membres de l'équipe d'accompagnement et le dernier avec le psychiatre.

Il est possible de visiter les différentes maisons communautaires.

Le dossier médical du candidat est demandé afin que les besoins, les possibilités et attentes de celui-ci puissent être examinés et évalués en profondeur.

La décision d'admission est prise en concertation entre l'équipe et le psychiatre.

Prix

Le montant du loyer dépend des conditions de séjour et l'espace occupé. Le prix varie entre:

- Pour les appartements individuels : 450€-500€ par mois.
- Pour les chambres en maison communautaire, 310€ 405€. Les charges d'eaux, de téléphone, de la télédistribution et d'assurance y sont comprises. Pendant les réunions communautaires hebdomadaires, une cotisation de 2,50€ par habitant est demandée pour les achats communs.

Permanence

Une permanence téléphonique est assurée les nuits et le weekend. Elle reste joignable par GSM pour gérer les situations d'urgence.

14. VZW BESCHUT WONEN THUIS

Avenue Georges Leclercq 36

1083 Ganshoren Tél.: 02/420.20.96

Fax: 02/424.04.98

bwthuis@gmail.com

Intermédiaires:

EL AZHARI Rachida: coordinatrice, ergothérapeute

TROCH Kristel: assistante sociale

AMEYE Grietje: assistante sociale

HULSMANS Sarah: ergothérapeute

FREDERIX Gijs: psychologue

DEWER An-Sofie: psychologue

Dr. VAN MUYLEM: psychiatre

L'asbl d'habitations protégées Thuis dispose de 25 places reparties sur 4 localisations

- 2 maisons communes :
 - o avenue Georges Leclercq 36, 1083 Ganshoren (6 personnes)
 - o rue de l'Education 42, 1083 Ganshoren (7 personnes)
- 2 appartements, avenue Van Overbeke 149/1 et 149/3, Ganshoren (4 personnes)
- 1 appartement, place Guido Gezelle (2 personnes)
- 1 maison avec 6 studios, rue de l'Education 2, Ganshoren (6 personnes)

Notes

- L'ASBL Thuis est une institution bicommunautaire
- Les frais de séjours s'élèvent à 429.44 € pour une maison communautaire, à 445.54 € pour un appartement et à 465.61 € pour un studio. Exceptés les frais personnels (l'argent pour la nourriture, l'argent de poche, les frais médicaux, les frais de déplacement,...) tout est compris dans le prix (même les assurances, les activités culturelles,...)

Permanence

Tous les jours ouvrables entre 8h30 et 19h. Les soirs, week-ends et jours fériés, permanence via la maison de soins psychiatriques Thuis.

Procédure d'admission

Contact \rightarrow Rendez-vous \rightarrow Entretien de rencontre \rightarrow Entretien d'admission \rightarrow En cas d'approbation, entretien avec le psychiatre coordinateur \rightarrow Jour (s) d'essai.

Collaboration

- Clinique psychiatrique Sans-Souci
- Service de santé mentale Antonin Artaud

Que proposons-nous?

Nous proposons un accompagnement et un soutien personnalisés à tous nos résidents confrontés à des problèmes psychosociaux chroniques et qui ne sont plus capables de vivre de manière autonome. Notre but est d'offrir à ces personnes une situation d'habitation et de vie synonyme d'un maximum de chances d'épanouissement et de leur permettre de retrouver une place dans la société.

En concertation avec les résidents, nous établissons un plan d'accompagnement dans lequel il est tenu compte des possibilités et de leurs besoins.

Ce plan d'accompagnement peut se composer de :

- soutien psychique
- soutien médical : visite chez les médecins, gestion des médicaments,...
- soutien dans les activités quotidiennes avec programme de jour, qui peut être soit interne (tâches ménagères, occupation pendant les loisirs,...) soit externe (centre de jour, travail rémunéré ou bénévole,...)
- aide administrative
- gestion budgétaire
- accompagnement social via l'organisation de diverses activités culturelles
 (minimum 1 fois par semaine) et encouragements à entretenir des contacts avec la famille et les amis
- ...

Pour qui?

Pour tous ceux confrontés à des problèmes psychosociaux et âgés de 18 ans au moins, à l'exception des personnes présentant des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie aigus.

Notre philosophie

Travailler dans le respect de chacun pour donner une maison aux personnes confrontées à des problèmes psychosociaux, qui n'ont plus besoin d'être hospitalisées mais qui ne sont pas encore suffisamment autonomes pour vivre seules.

Pour diminuer le risque de réhospitalisation, nous faisons de notre mieux pour bien encadrer nos résidents et leur procurer une sensation de bien-être.

Chaque résident est différent:

- pour certains résidents, habiter dans une habitation protégée peut être synonyme d'une préparation / transition vers le fait d'habiter seul. Dans ce cas, la base de notre accompagnement et de notre soutien vise à augmenter leur autonomie.
- pour d'autres résidents, l'habitation protégée constitue le dernier lieu de séjour.
 Dans ce cas, la base de notre accompagnement et de notre soutien tient compte de leurs possibilités et de leur stimulation à fonctionner le plus longtemps possible de manière autonome.

Conditions d'admission

- maladie psychiatrique chronique (psychose), pas de problèmes aigus
- consulter au moins une fois par mois un psychiatre
- avoir un degré d'autonomie suffisant
- les activités à l'extérieur (centre de jour, bénévolat,...) sont obligatoires au minimum 3 fois par semaine: nous essayons de motiver nos résidents au maximum. Lorsqu'ils n'ont pas d'activités à l'extérieur, ils doivent participer aux activités culturelles organisées par l'habitation protégée.

15. PRELUDE, JUAN LUIS VIVÈS ASBL

Bureau: Coordinateur: VAN DE WIJNGAERT Thierry

Rue Rauter 105 1070 Anderlecht Tél: 02/524.67.36 Fax: 02/524.67.38 prelude@equipe.be

Equipe

- 6 ETP (psychologue, infirmière et éducatrice).
- Il n'y a pas de définition de fonction en rapport direct avec la formation de base. Tous ont un statut de "sociothérapeutes".
- Présence 4h/semaine d'un psychiatre.

Places

45 places réparties sur 6 maisons ; 3 maisons à Anderlecht et 3 maisons à Schaerbeek (studios individuels, appartements deux chambres et maisons communautaires de 4 à 6 personnes).

But

Prélude assure, comme prévu par l'Arrêté Royal de juillet 1990, l'hébergement et l'accompagnement des personnes qui ne nécessitent pas un traitement continu en hôpital et qui, pour des raisons psychiatriques, doivent être aidées dans leur milieu de vie.

Concept de base et méthodiques

Approche psychosociale générale et lecture clinique à partir des concepts analytiques.

Population cible

Prélude accueille des adultes présentant toutes pathologies psychiatriques.

Conditions

- Etre en ordre de mutuelle
- Avoir des revenus fixes suffisants
- Pas d'accueil d'urgence

Procédure d'admission

- Minimum 2 entretiens
- Contacts éventuels avec les tiers partenaires
- Durée de la Procédure d'admission : 2 mois
- Le temps d'attente pour entrer varie selon le projet et la place disponible

Accompagnement

- Il n'y a pas d'accompagnement standard
- Entretiens individuels, communautaires, de réseaux
- Activités organisées essentiellement hors de l'institution

Coût

De 350 à 490 € par mois, charges comprises.

Permanence

- Journalière (de 9h à 17h)
- N° d'appel 24h/24 pour les urgences

Collaboration

- Avec le médecin traitant et/ou le psychiatre obligatoire
- Partenariat avec le réseau du résidant

Information complémentaire sur les sites : <u>www.equipe.be</u> ou <u>www.FFIHP.be</u>

16. DF RASTFR V7W

Molenstraat 7

1852 Grimbergen (Beigem)

Tel.: 02/270.15.89 Fax: 02/263.08.07

de.raster@telenet.be

Contactpersonen:

PITTEVILS Philip, algemeen coördinator

VANDERLOCHT Filip, maatschappelijk werker -

huisverantwoordelijke in Evere

De Raster is een samenwerkingsverband met het CGGZ Ahasverus en het PZ St. Alexius in Grimbergen. De V.Z.W. is een door de overheid erkend initiatief voor 64 plaatsen en beschikt over woningen in Beigem (Grimbergen), Strombeek, Evere, Vilvoorde, Asse en Halle. Het aantal bewoners per huis varieert van 3 tot 7.

Doelgroep

De Raster richt zich tot mensen met een psychiatrische (psychosociale) problematiek die (nog) niet zelfstandig kunnen wonen. We verwachten van onze bewoners een minimum aan huishoudelijke vaardigheden. Ook het zelfstandig innemen van (eventueel vooraf klaargezette) medicatie is een vereiste.

Het overgrote deel van onze bewoners wordt doorverwezen vanuit psychiatrische ziekenhuizen. Andere doorverwijzers zijn PAAZ-diensten, CGGZ, familie,...

Opnameprocedure

Na een telefonische afspraak leggen we zo snel mogelijk een intakegesprek vast. Nadien volgt nog een 2^e gesprek met onze psychiater. We vragen de doorverwijzer om vooraf een vragenlijst in te vullen (eventueel samen met de kandidaat) en ons deze samen met een recent psychiatrisch verslag te bezorgen voor de intake.

Op de eerstvolgende teamvergadering wordt de aanvraag besproken. We engageren ons om binnen de 2 weken na de intake een antwoord te formuleren.

We starten steeds met een proefperiode van 2 maand, die indien nodig verlengd kan worden.

Woning in Evere

Adres: E. Stuckensstraat 77 – 1140 Evere

De woning biedt plaats aan maximaal 6 bewoners. Elke bewoner beschikt over zijn eigen gemeubelde kamer. De keuken, het salon (TV, internetaansluiting), de badkamer, de toiletten en de tuin zijn gemeenschappelijk.

Permanentie

Er is dagelijks iemand van de begeleiding bereikbaar van 8.30u tot 19u. Buiten deze uren (ook tijdens weekends en feestdagen) kunnen bewoners beroep doen op onze wachtdienst.

Begeleiding

De begeleiding verschilt naargelang het huis en de noden van elke bewoner. In alle huizen is er 2 avonden per week begeleiding, aangevuld met begeleiding tijdens de dag in de huizen waar de bewoners soms ook overdag in huis zijn. Naast de groepsmomenten zijn er natuurlijk ook individuele begeleidingsmomenten.

De begeleiding kan heel wat domeinen beslaan: training en ondersteuning van huishoudelijke vaardigheden, begeleiden van het groepsproces, budgetbegeleiding, administratieve ondersteuning, activering, psychosociale begeleiding, ...

Dagbesteding

De Raster vraagt van elke bewoner een gestructureerde activiteit buiten de woning. Afhankelijk van de draagkracht en mogelijkheden van de bewoner kan die activiteit voltijds of deeltijds zijn. Heel wat bewoners werken in een beschutte werkplaats of doen vrijwilligerswerk. Anderen gaan naar een daghospitaal of dagactiviteitencentrum. Ons 'Rheateam' (Rehabilitatie en Herstel via Empowerment en Activering) doet aan trajectbegeleiding en biedt ook zelf een brede waaier aan activiteiten aan. Dit zowel overdag als 's avonds. Mogelijke activiteiten zijn: kookgroepjes, uitstappen, tuinonderhoud, dieren verzorgen, industrieel werk, ontmoeting, bakkerij, etikettering, culturele of ontspanningsactiviteiten, infosessies, een jaarlijkse vakantie, ...

Financieel

De basishuurprijs ligt tussen 360 € en 500 €, afhankelijk van de grootte van de kamer. Dit is de prijs voor een gemeubelde kamer, inclusief verzekeringen, begeleiding, gemeenschappelijke TV, internet, ...

Afhankelijk van de woning komen hier nog supplementen bij voor voeding en drank, poetsdienst, dienstencheques, ...

17. FESTINA LENTE VZW

Opperstraat 73 1050 Brussel

Tel: 02/514 33 17 Fax: 02/502 01 05

Gsm: 0471/68 01 89

bw.festina.lente@psc-elsene.be

www.psc-elsene.be RIZIV 726-008-37

Erk. V086

Contactpersoon:

MAES Suzy: suzy.maes@psc-elsene.be

Beschut Wonen FESTINA LENTE is een unicommunautair Nederlandstalig project van 19 plaatsen, verspreid over:

- 2 gemeenschapshuizen met 6 plaatsen
- 1 gemeenschapshuis met 4 plaatsen
- 3 plaatsen individueel beschut wonen

Alle gemeenschapshuizen zijn in Elsene gelegen.

Doel

De bedoeling is het huisvesten en begeleiden van mensen met een psychiatrische problematiek om ze meer zelfstandigheid te geven en om ze te reïntegreren in de maatschappij.

Het zijn personen die geen voltijdse ziekenhuisbehandeling vereisen en die om psychiatrische redenen in hun leef- en woonmilieu geholpen moeten worden bij het verwerven van sociale vaardigheden en waarvoor aangepaste dagactiviteiten moeten worden georganiseerd.

Voorwaarden

- psychotische problematiek
- een zekere periode reeds stabiel zijn
- alleen kunnen zijn in een huis of appartement zonder toezicht en continue aanwezigheid van begeleiding
- een minimale zelfredzaamheid wat betreft hygiëne en huishoudelijke activiteiten (inkopen doen, eten maken, poetsen,...)
- voor de gemeenschapshuizen: minimale sociale vaardigheden
- beschikken over een dagactiviteit
- begeleiding aanvaarden
- voorgeschreven medicatie nemen en regelmatig op consultatie gaan bij de dokter

Tegenindicatie

- zware drugs-of alcoholproblemen
- zware fysieke en/of mentale handicaps
- agressie

Begeleiding

Van maandag tot en met donderdag is er begeleiding voorzien tussen 9u. en 21u. Op vrijdag is er begeleiding voorzien tussen 9u en 17u.

Nacht- en weekendpermanentie wordt verzekerd door het nachthospitaal P.S.C. St.-Alexius Elsene, Gewijde Boomstraat 102 te 1050 Elsene (02/512 90 33).

De begeleiding komt minstens 1 maal per week langs voor een huisbezoek.

In de huizen is dit onder vorm van een groepsvergadering waarin zowel praktische afspraken (bv. rond taken), als onderlinge conflicten en individuele aspecten aan bod komen.

In de huizen wordt er 1 maal per week in groep gekookt.

Verder is de begeleiding individueel verschillend naargelang de noden en vragen:

- sociaal administratieve ondersteuning
- geldbeheer
- zoeken, opvolgen dagactiviteit
- opvolging medicatie, fysieke gezondheid, psychische klachten,...
- psychosociale ondersteuning
- ...

De aandachtsgebieden worden individueel bepaald en opgevolgd binnen het zorgplan.

Elke 3 maanden wordt dit geëvalueerd met de betrokken hulpverleners en de bewoner.

Kostprijs

De huur voor een kamer in een gemeenschapshuis ligt rond de 350 euro.

Inbegrepen zijn de huur, water, gas, elektriciteit, telefoonabonnement, TV-distributie en ver.

18. NIEUWE THUIS

Keizer Karellaan 215 1083 Ganshoren Telefoon: 02/426.99.74

Fax: 02/424.18.00

bwnieuwethuis@skynet.be

Contactpersonen:

VAN GOIDSENHOVEN Anne, coördinator-sociaal

verpleegkundige

VERLINDE Tine, sociaal verpleegkundige

CHARLIER Anne, opvoedster

Samenwerkingsverband: CGG Brussel, UZ-Brussel en VZW Thuis.

Beschut Wonen Nieuwe Thuis is een Nederlandstalige organisatie en is erkend voor 14 plaatsen die verdeeld zijn over twee gemeenschapshuizen. Deze gemeenschapshuizen bestaan telkens uit drie appartementen.

Doelgroep

BW NT richt zich tot personen met een psychiatrische problematiek die niet meer alleen kunnen wonen en nood hebben aan een continue begeleiding op allerlei vlakken.

Meestal komen deze mensen bij ons aankloppen na doorverwijzing van een CGG, een psychiatrisch ziekenhuis, een OCMW, de huisarts, psychiater, familie of op eigen initiatief. Mensen met ernstige drugs- of alcoholproblemen kunnen hier niet terecht omdat we niet over de aangepaste faciliteiten beschikken. De bewoners kunnen bij ons onbeperkt blijven.

Het kan ook een tussenstap zijn naar zelfstandig wonen.

Opnameprocedure

Na een telefonische afspraak heeft de kandidaat bewoner een intakegesprek met één of meerdere begeleiders. Naargelang de ervaringen en het medisch verslag van de kandidaat volgt er een gesprek met de psychiater verbonden aan ons BW. Indien wenselijk volgt er nog een tweede bezoek en een kennismaking met de andere bewoners. Hierna start een proefperiode van 3 maanden.

Privacy

Onze huizen beogen het goed voelen van hun bewoners. Alle bewoners hebben dan ook een eigen gemeubelde kamer en een keuken te delen per twee à drie bewoners. De living en de tuin zijn gemeenschappelijk. Beide huizen zijn centraal gelegen in twee Brusselse gemeenten namelijk

KEIZER KARELLAAN, 215 BOGHEMANSSTRAAT, 20 1083 GANSHOREN 1090 JETTE 02/426.99.74 02/420.67.98

Permanentie

De begeleiders zijn elke werkdag aanwezig tussen 8u30 en 17u.

Bij afwezigheid van het team kunnen de bewoners 24u op 24u terecht in de PVT Thuis. Deze contacteren dan de begeleiders van BW NT die op hun beurt dan contact opnemen met de bewoner.

Begeleiding

We vinden ons terug in de filosofie van het rehabilitatiemodel. We trachten een dienstverlening te geven die afgestemd is op de zorgbehoefte van de bewoner en zetten vooral zijn positieve vaardigheden in de kijker. Iedere bewoner heeft een begeleidingsplan dat overeenkomt met zijn individuele wensen en mogelijkheden.

De begeleiding gebeurt zowel individueel als in groep. In grote lijnen onderscheiden we psychosociale, medische en budgetbegeleiding, administratieve en huishoudelijke ondersteuning.

Dagbesteding

Een dagelijkse verplichte dagbesteding wordt niet als voorwaarde gesteld om te kunnen verblijven in ons BW maar wordt wel aangemoedigd.

De bewoners bespreken met de begeleiders hoe zij de dag het best zullen doorbrengen (bezoek aan een dagcentrum, familie-of vriendenbezoek, vrijwilligerswerk, film, ...).

Vrije tijd

Wij motiveren onze bewoners om een activiteit buitenhuis te hebben om zo hun leefomgeving te verruimen. Zelf organiseren we regelmatig gemeenschappelijke activiteiten om zo het groepsgevoel te versterken. Verder worden individuele uitstappen met de bewoners gedaan zodat we volledig kunnen ingaan op de interesse van elke bewoner.

Jaarlijks bieden we een vakantie aan onze Belgische kust.

Financieel

De huurprijs bedraagt 425 € per maand (dit bedrag wordt jaarlijks geïndexeerd). Hierin zitten zowel de huur, gas, elektriciteit, water, verzekeringen (ook familiale), het ter beschikking stellen van de infrastructuur, de was van de lakens, de excursies, tussenkomst vakantie, feesten,...